

## Renseignements importants à l'intention des fournisseurs de services médicaux du Programme fédéral de santé intérimaire

### Changements apportés au processus de préautorisation des services médicaux avant le départ et aux formulaires associés

Le 28 février 2020

Le présent bulletin vise à vous informer qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a apporté des modifications au processus des services médicaux avant le départ du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) pour le soutien médical en transit.

**NOUVEAU** – À compter du 3 février 2020, les demandes de soutien médical en transit, y compris le formulaire de préautorisation, doivent être envoyées directement à l'adresse courriel du PFSI. Le formulaire de préautorisation a été modifié et comprend maintenant une partie 2, pour appuyer la décision d'admissibilité aux demandes de soutien médical en transit.

**Mesure à prendre par le médecin désigné** : Lorsque vous présentez une demande d'autorisation pour le soutien médical en transit, veuillez envoyer le nouveau formulaire de préautorisation, lequel comprend de l'information administrative (partie 1) et des renseignements médicaux (partie 2), accompagné des détails qui font état des besoins médicaux, directement à [IRCC.IFHP-PFSI.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.IFHP-PFSI.IRCC@cic.gc.ca). Veuillez également envoyer une copie conforme à votre bureau médical régional d'IRCC. Si la demande est approuvée, l'agent du PFSI signera la portion administrative (partie 1) de votre formulaire et vous le retournera.

Ces modifications entrent en vigueur le 3 février 2020.

Veuillez noter que cette modification n'a aucune incidence sur les demandes liées aux services de gestion d'éclotions de maladies transmissibles, lesquelles doivent être soumises aux bureaux médicaux régionaux d'IRCC aux fins d'examen.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples renseignements au sujet des modifications susmentionnées, veuillez communiquer avec le PFSI par courriel, à [IRCC.IFHP-PFSI.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.IFHP-PFSI.IRCC@cic.gc.ca).

Veuillez détruire toutes les copies déjà imprimées du Formulaire de préautorisation du soutien médical en transit concernant les services médicaux avant le départ. Le nouveau formulaire de demande de préautorisation du soutien médical en transit se trouve sur notre site Web, à l'adresse suivante : [www.medaviebc.ca/smad](http://www.medaviebc.ca/smad).

De plus, nous tenons à vous rappeler qu'il est important d'inclure votre numéro de fournisseur sur tous les formulaires et sur toute autre correspondance que vous faites parvenir à Croix Bleue Medavie. Veuillez communiquer tout changement de vos coordonnées à Croix Bleue Medavie au moyen du formulaire *Contactez-nous* qui se trouve sur notre site Web.

Si vous avez des questions générales au sujet du PFSI ou de Croix Bleue Medavie, veuillez communiquer avec Croix Bleue Medavie par courriel, à [CIC\\_Inquiry@medavie.bluecross.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca).

